

Editorial



Garder le cap de l'indépendance

Depuis le 1^{er} janvier, le pacte de responsabilité avec ses 50 milliards de cadeaux aux patrons est entré en vigueur. La loi Macron, en débat à l'Assemblée nationale, minerait tout l'édifice du Code du travail. La réforme territoriale est lancée avec ses 13 régions en contradiction avec l'existence d'un rectorat dans chacune des 24 académies et d'une inspection académique dans chacun des 101 départements. C'est un affaiblissement sans précédent de l'unité de la République.

Dans les négociations sur le dialogue social, le MEDEF entend imposer une instance unique de représentation pour supprimer les Délégués du Personnel, les Délégués Syndicaux et les CHS-CT pour mieux faciliter les accords d'entreprise dérogatoires au Code du travail. Face au refus d'accepter un tel projet, notamment celui de FO, le Président de la République «*fait pression pour qu'il y ait un accord*».*

La même logique est à l'œuvre dans l'Education nationale avec la loi de refondation de Vincent Peillon, la généralisation des rythmes scolaires, la filière de métier des psychologues ...et aujourd'hui les mesures préconisées le 22 janvier par la ministre qui risquent pour nombre d'entre elles d'aller à l'encontre des principes de la loi du 9 décembre 1905 instaurant la laïcité institutionnelle.

PEDT ...

En 2015, Najat Vallaud Belkacem entend bien avancer dans la généralisation des PEDT «*à partir de 2015-2016, il faudra également que ces activités périscolaires soient organisées dans le cadre d'un PEDT*» pour pouvoir continuer à percevoir le fonds de soutien, déclare-t-elle le 5 janvier à la presse.

Conventions contractuelles...

Elle ne cache pas non plus sa volonté (Conseil Supérieur de l'Education nationale du 18 décembre) de systématiser les conventions contractuelles entre l'Education nationale et les associations d'élus dans le but avoué de regrouper/mutualisation des écoles en milieu rural au sein des RPI. Déjà 32 % des communes n'ont plus d'école. C'est tout le maillage du territoire national qui est remis en cause.

Salaires, postes, conditions de travail concernent tous les fonctionnaires et au-delà tous les salariés.

C'est dans cette situation que la FSU a pris la lourde responsabilité d'appeler seule à la grève le 3 février sans aucune discussion possible entre organisations.

- Comment espérer mettre un coup d'arrêt à la politique d'austérité qui baisse les salaires, et supprime les postes dans toute la Fonction publique en s'adressant aux seuls enseignants ?
- Comment appeler à la mobilisation sans aucune référence aux menaces contre notre statut de Professeur des Ecoles fonctionnaire d'Etat et en premier lieu l'incorruptible exigence de suspension de la réforme des rythmes scolaires et l'abrogation des décrets Peillon/Hamon et des PEDT qui l'accompagnent ?

Indéniablement la grève interprofessionnelle est à l'ordre du jour

Toutes les initiatives d'union nationale prenant appui sur la légitime indignation suscitée par les attentats n'y peuvent rien : les revendications demeurent !

Preuve en est la grève des chauffeurs routiers, la mobilisation des personnels en éducation prioritaire, la grève des lycées hôteliers le 13 janvier... autant d'irruptions qui nourrissent l'appel des URIF FO, CGT, FSU et SUD-Solidaire à un rassemblement à Paris le 26 janvier contre le projet de loi Macron, l'appel des fédérations FO, CGT, SUD à la grève des cheminots, le 29 janvier, contre la réforme ferroviaire...

Le Congrès confédéral (du 2 au 6 février à Tours) discutera d'un appel à une manifestation nationale avec grève interprofessionnelle pour en finir avec la politique d'austérité et le pacte de responsabilité. C'est le sens profond des très bons résultats obtenus par Force Ouvrière dans toute la Fonction publique aux élections professionnelles de décembre.

Au SNUDI-FO, nous y sommes prêts !

Montreuil, le 26 janvier 2015

Norbert Trichard
Secrétaire général

(*) Déclaration de JC Mailly à l'AFP le 19 janvier